

## Campagnes de donation par SMS soutenues par les opérateurs télécoms

### Principes généraux et directives

#### Janvier 2020

Les opérateurs télécoms Mobile Vikings, Orange Belgium, Proximus, Telenet et VOO soutiennent des campagnes de donation par SMS pour des organisations caritatives reconnues et appliquent un certain nombre de principes et de directives clairs à cet égard.

#### Que sont les campagnes de donation par SMS sponsorisées ?

Il s'agit de campagnes de donation par SMS lors desquelles les opérateurs télécoms concernés ne facturent **pas de frais administratifs** pour le traitement des dons : tous les fonds collectés dans le cadre de la campagne de donation par SMS sont intégralement reversés par les opérateurs télécoms.

Les messages de retour envoyés après la réception d'un don ne sont pas gratuits et sont facturés aux tarifs standards de chaque opérateur télécom.

Les facilitateurs techniques concernés (tels que CM.com et RingRing) ne facturent pas non plus de frais pour la mise en place, le suivi et le traitement des campagnes de donation par SMS.

#### Qui peut lancer une campagne de donation par SMS ?

Seules les organisations caritatives **officiellement reconnues par le Service Public Fédéral Finances** entrent en ligne de compte.

Les particuliers qui souhaitent lancer une campagne de donation par SMS doivent s'adresser à une organisation caritative déjà reconnue ou demander au préalable la reconnaissance de leur organisation par les autorités.

- la liste des organisations reconnues par les autorités :  
[https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages\\_fiscaux/dons#q2](https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/dons#q2)
- pour plus d'informations sur la procédure de reconnaissance par les autorités :  
<https://finances.belgium.be/fr/asbl/dons/agrément-asbl-étape-par-étape>

#### Quelles sont les conditions ?

- le montant maximum par SMS est de **1 €**
- les short codes SMS sont limités aux **numéros de série 4xxx**
- le **numéro abrégé ainsi que le tarif utilisateur par SMS** doivent être clairement indiqués dans toute communication de campagne
- la **durée maximale** de la campagne SMS est de **1 mois par année civile en cours**
- tous les intermédiaires impliqués, tels que les agences médias ou de marketing, **ne facturent aucuns frais**
- la campagne de donation par SMS doit être soutenue par une **campagne médiatique nationale et/ou régionale dans toute la Flandre et/ou la Wallonie**, dans laquelle les opérateurs télécoms sont clairement mentionnés

#### Comment soumettre une demande valide pour une campagne de donation par SMS ?

La demande d'une campagne de donation par SMS doit être introduite comme suit :

- l'organisation contacte un facilitateur technique tel que CM.com ou RingRing pour un soutien technique efficace de la campagne de donation par SMS
- l'organisation introduit une demande officielle auprès des cinq opérateurs télécoms participants en remplissant le formulaire de demande officiel ([lien vers le formulaire web sur les sites web respectifs des opérateurs](#)), en le signant et en l'envoyant à [smsdonation@orange.be](mailto:smsdonation@orange.be), [smsdonation@proximus.com](mailto:smsdonation@proximus.com), [smsdonation@mobilevikings.be](mailto:smsdonation@mobilevikings.be), [smsdonation@voo.eu](mailto:smsdonation@voo.eu) et [smsdonation@telenetgroup.be](mailto:smsdonation@telenetgroup.be). Veuillez ne pas envoyer un mail séparé aux différents opérateurs, mais leur écrire dans un mail commun

Les opérateurs télécoms appliquent les délais suivants pour l'approbation d'une demande :

- **pour les campagnes de donation par SMS qui utilisent un short code existant** : la demande doit être soumise au moins 4 semaines avant le début de la campagne
- **pour les campagnes de donation par SMS qui utilisent un nouveau short code, pas encore configuré** : la demande doit être soumise **au moins 8 semaines** avant le début de la campagne afin de permettre une bonne approbation et la mise en œuvre technique

Le lancement d'une campagne de donation par SMS nécessite l'accord préalable de tous les opérateurs télécoms.

Lu et approuvé par les opérateurs télécoms (**Mobile Vikings, Orange Belgium, Proximus, Telenet Group, VOO**) et les facilitateurs techniques (**CM.com, RingRing**).